



## InFO Alternants

### Mobilité internationale



#### Tu es Alternant ?

Tu dois faire **un stage à l'international** dans le cadre de ta formation ?

→ **Cette communication est pour toi !**

Le **contexte législatif a évolué** concernant la mobilité internationale.

Deux possibilités existent :

1. Si tes périodes de mobilité sont chacune **< à 4 semaines** alors tu peux **bénéficier d'une convention de mise à disposition avec maintien du salaire**.
2. Si tes périodes de mobilité sont **> à 4 semaines**, alors tu devras **signer une convention de mise en veille de ton contrat sans maintien de salaire**.

→ Toutefois, tu pourras **être rémunéré par ta structure d'accueil**.



Tu trouveras dans cette présentation des informations précieuses.

inFO Alternants

- Cadre législatif
- Modalités pratiques
- Conseils pour réussir ta mobilité

**Tu as besoin d'aide ? De conseils ?**

**Tes militants FO se tiennent à ta disposition**

**FO défend l'ensemble des salariés.**

**Nul besoin d'avoir une carte pour un conseil,  
Alors n'hésite plus et viens vite te renseigner !**

